

Ouvrage collectif

***L'aliment. Les frontières entre les aliments, les médicaments et les produits cosmétiques.***

**Modalités :**

L'ouvrage sera publié chez un éditeur reconnu (ETS, Pisa), dans une collection déjà lancée.

Les propositions seront évaluées en double aveugle par le Comité scientifique de la Collection.

Les contributions proposées doivent être inédites.

Elles doivent être accompagnées d'un résumé en anglais.

**Calendrier :**

Les contributions doivent être envoyés **d'ici le 15 juin 2019** aux deux adresses mail suivantes :

alessandra.dilauro@unipi.it  
nutridialogo@unipi.it.

**Consignes aux auteurs :**

Les textes devront respecter les consignes éditoriales suivantes :

L'auteur doit indiquer le titre de sa proposition, son prénom, nom, établissement d'attache, son numéro de téléphone et son courriel.

L'article peut être écrit en français ou en anglais.

Il doit être accompagné d'un résumé en anglais, de mots-clés et d'une biographie du ou des auteur(s) (v. *infra*).

**Format du texte :**

L'article ne doit pas excéder 30.000 caractères (bibliographie incluse, espaces compris).

Il doit être rédigé sous format Word : Times New Roman, taille 12 pt ; texte justifié ; espace 1,5 ; numérotation des pages à droite séquentielle ; note de bas de page avec numérotation automatique.

Il doit inclure un titre, un sommaire, numérotation des paragraphes.

Les notes en bas de page doivent être rédigées sous format Times New Roman 10, interligne simple.

Le résumé ne doit pas faire plus de 250 mots soit environ 1625 caractères (espaces compris).

Mots clés : chaque article doit contenir 5 mots clés dans la langue de l'article (si français) et en anglais.

Les références bibliographiques (ou webgraphiques) se présentent de la manière suivante : initiale(s) du prénom, nom de(s) l'auteur(s) (en majuscules, titre de l'ouvrage ou de l'article, lieu d'édition, maison d'édition, année d'édition ou nom de la revue, numéro et date, pages de la citation.

BORGES R.-M., *Quel sort pour les produits issus de procédés essentiellement biologiques d'obtention des végétaux ?*, Revue européenne, 2017, p.18

CJUE, 13 janvier 2015, C-401/12 P à C-403/12 P

Règlement du Parlement européen et du Conseil, du 22 septembre 2003, concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés *JO* 2003, L 268, p. 2

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Notice biographique : Les articles doivent être accompagnés d'une notice biographique (envoyée sur un document à part) qui ne dépasse pas les 100 mots soit 700 caractères (espaces compris). Cette notice doit seulement mentionner le parcours académique, les thèmes de recherche ainsi que l'affiliation institutionnelle. Cette notice peut être écrite dans la même langue que l'article (si français) ou en anglais.